Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-265600825-20261008-20261004-DE

République Française
Département MORBIHAN
CCAS de GUILLIERS

DELIBERATION DU CONSEIL d'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 08/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 09/10/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 8 Octobre à 20:00, le Conseil d'administration du CCAS, s'est réuni à la Mairie de Guilliers, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GICQUEL Jean-Luc, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du conseil d'administration le 01/10/2026.

Présents : M. GICQUEL Jean-Luc, Président, Mmes : CHANTREL Morgane, COURTEL Marine, GRESNEAU Fabienne, PIQUET Aurélie, POULAIN Brigitte, RAULET Adélaïde, MM : COLLAIRE Paul, DUVAL Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEFEVRE Annie à Mme POULAIN Brigitte, MASSIEU Jacqueline à M. GICQUEL Jean-Luc, M. GORIUS Stéphane à Mme CHANTREL Morgane

Excusé : M. DUVAL Thierry

A été nommée secrétaire : Mme PIQUET Aurélie

20261004 – Entretien réglementaire des installations aérauliques (hottes de cuisine et VMC) Résidence Les Blés d'Or - Attribution des prestations à la société AQS

Le Président indique que l'Ehpad est tenu de procéder périodiquement au nettoyage des hottes de cuisine, des réseaux d'extraction et la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC), afin de garantir le respect des normes d'hygiène, de sécurité incendie et de qualité de l'air.

Des devis ont été sollicités pour réaliser ces interventions réglementaires indispensables.

La société AQS a formulé une proposition financière dont les tarifs s'avèrent strictement identiques à ceux appliqués par l'ancien fournisseur, selon la ventilation suivante :

- Nettoyage de la hotte de cuisine et des réseaux d'extraction : 774,00 € ;
- Nettoyage de la VMC et des départs de gaines : 1 614,00 €.

Par ailleurs, le Président signale que ce prestataire a également transmis un devis d'un montant de 2 970,00 € portant sur l'installation de trappes de visite. Ces dispositifs techniques s'avèrent nécessaires pour permettre, à l'avenir, le nettoyage intégral de l'ensemble des conduits d'air du bâtiment.

Le Président présente les avis favorables recueillis en amont :

- Avis FAVORABLE à l'unanimité de la Commission Bâtiment en date du 17 septembre 2026 ;
- Avis FAVORABLE à l'unanimité de la Commission Finances en date du 22 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-265600825-20261008-20261004-DE

Il convient par conséquent d'acter le changement de prestataire et d'autoriser l'exécution de ces dépenses.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le recours à la société AQS pour la réalisation des prestations d'entretien réglementaire des hottes de cuisine, de la VMC ainsi que l'installation des trappes de visite nécessaires au nettoyage complet des conduits d'air.
- VALIDE les tarifs proposés pour un montant global de 2 388,00 € pour les dépenses d'entretien et 2 970 € pour les dépenses d'investissement.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- AUTORISE le Président à signer les devis correspondants avec la société AQS ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/10/2026
Le Président,

